



Pass sanitaire : une arme de plus contre le monde du travail !

Ce mardi 14 septembre à 17h00

Rassemblement à la sous-préfecture de Saint Nazaire

(Débrayage possible pour les quarts d'après-midi à partir de 16h45)

Avec ce Pass sanitaire, de nouveau le patronat est doté d'un moyen supplémentaire de contrôle, de division et de sanction des salariés.

- Ce gouvernement cherche à vaincre la population plutôt que de convaincre de l'utilité d'une politique vaccinale !
Dans le même temps, il se prononce contre la nécessité de la levée de la propriété privée sur les brevets ce qui empêche la diffusion des vaccins dans le monde. Cherchez l'erreur !
En réalité, ils n'ont clairement qu'une seule politique de santé qui leur tient à cœur: celle des profits privés des grands groupes.
- Pour cacher son incurie sur la gestion sanitaire, ce gouvernement cherche même la division entre salariés, entre vaccinés et non-vaccinés ! la ficelle est un peu grosse, surtout que rien n'est fait pour embaucher massivement dans les hôpitaux, rien n'est fait pour renforcer ce qui est utile à la population, augmenter les salaires et créer de l'emploi !

Impossible ? Rien qu'en France les 500 plus grosses fortunes explosent une fois de plus leur record : elles détiennent désormais un patrimoine total de 1000 milliards d'euros et ont profité de la pandémie, voyant ainsi leur fortune augmenter de 30% par rapport à l'année dernière.

C'est pourquoi la CGT NAVALE relaie l'appel intersyndical et interpro UD 44 :



Non au passe sanitaire obligatoire pour aller travailler. Ni sanctions, ni suspensions !

**Rassemblement devant la préfecture de Nantes Mardi 14 septembre - 17h30
Mobilisation également à Saint-Nazaire à l'appel de la CGT, 17 h devant la Sous-Préfecture**

Attachées à la défense des garanties collectives des salariés (code du travail et statuts de la fonction publique), nos organisations syndicales réaffirment leur totale opposition aux sanctions qui pourront être mises en œuvre contre les personnels à compter du 15 septembre, en application de la loi du 5 août relative à « la gestion de la crise sanitaire ».

Dans leur rôle de défense des intérêts matériels et moraux des salariés, nos organisations syndicales refusent toute suspension des agents et toute interruption de leur rémunération. Il est par ailleurs inacceptable de sanctionner tout salarié ou agent au regard de choix personnels, sans possibilité du débat contradictoire, ni respect des instances représentatives des personnels.

Pour toutes ces raisons, nos organisations syndicales rejettent l'obligation du passe sanitaire pour aller travailler et appellent à un rassemblement ce 14 septembre devant la préfecture : ni sanction, ni suspension de contrat et de rémunération !